**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 10 (1865)

**Heft:** 21

Rubrik: Nouvelles et chronique

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

cation d'un tel système, en vue d'amoindrir les dépenses ou les charges militaires de son pays.

Et s'il était même vrai que les 23 millions de soldats du système suisse coûteraient moins que les 3 millions d'aujourd'hui, est-ce que les charges personnelles et les obligations inhérentes au service militaire ne s'accroîtraient pas dans le rapport de 3 à 23? Or, un système qui, pendant la paix, multiplierait ainsi les charges et les obligations militaires, serait bien certainement récusé partout.

Pour la guerre, ce système offrirait des inconvénients bien plus graves encore : au lieu de la faire avec des centaines de mille hommes on la ferait avec des millions d'hommes, et alors, elle serait non-seulement plus longue, mais infiniment plus désastreuse au point de vue des morts et des blessés, et la levée d'un huitième de la population bouleverserait de fond en comble l'ordre social.

En 1859, la guerre en Italie, faite avec des dépenses et des armées relativement faibles, et sans jeter la moindre perturbation dans le commerce on dans l'industrie, n'a duré que 62 jours.

La guerre d'Amérique, faite avec des armées innombrables, coûtant des millions de dollars par jour, a jeté la perturbation dans le monde entier et a duré 1,560 jours, c'est-à-dire 25 fois autant que celle d'Italie.

Croirait-on que des travaux d'une assemblée d'hommes des plus distingués de tous les pays, de présidents de Sénats, d'anciens présidents de Chambres législatives, de ministres en fonctions et d'anciens ministres, de conseillers de Cours d'appel et de cassation, etc., etc.; que d'une assemblée s'intitulant: Association internationale pour le progrès des sciences sociales, il puisse sortir des idées aussi dénuées de sens pratique?



## NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Conseil des Etats vient d'arrêter le budget de 1866 à fr. 5,250,680, ayant retranché environ fr. 50,000 des propositions du Conseil fédéral. Les retranchements ont porté entr'autres sur les écoles des officiers supérieurs, des sous-officiers de cavalerie, sur le bureau d'état-major et sur quelques crédits pour essais d'artillerie. Le budget total monte à environ 20 millions de francs.

Le 24 octobre est mort à Zurich M. le colonel fédéral Ott, inspecteur-chef de la cavalerie suisse. Officier plein d'activité et de zèle, très dévoué à son arme et versé dans tout ce qui la concernait, le colonel Ott avait su se faire aimer de tout le corps, ainsi que de ses frères d'armes. Sa mort regrettable laisse un vide sensible dans les premiers rangs de l'armée.

Italie. — Le transfert de la capitale à Florence a amené aussi quelques changements dans les établissements militaires; ainsi c'est à Modène que se trouve maintenant la grande école militaire, le Saint-Cyr italien, d'où sortent les officiers non-seulement d'infanterie mais aussi de cavalerie. Les études, qui se font en deux ans, sont sous la direction de M. le major Corvetto, le rédacteur en chef bien connu de la Rivista militare italiana.

Angleterre — Dernièrement ont eu lieu des essais de fusils Enfield transformés en breechloadings. Cinq modèles sont restés en présentation, les systèmes déjà connus Westley-Richard, Storm, Green et Wilson, tous à capsule, et un Snider à cartouche fulminante. C'est ce dernier qui a donné les meilleurs résultats, mais sans qu'on puisse les considérer comme complétement satisfaisants. Il a tiré ses 20 coups en 2½ minutes; les autres en 4 minutes en moyenne; l'Enfield ordinaire a besoin de 7 minutes. La commission s'est bornée à demander l'essai du système Snider sur une plus grande échelle, et à cet effet un millier de ces armes sera réparti aux troupes. Elle recommande surtout l'adoption d'un nouveau fusil, et la transformation du fusil actuel seulement comme un pis-aller provisoire.

Etats-Unis. (Corresp part.) 10 octobre 1865. — La semaine dernière on a essayé à l'arsenal de Springfield plusieurs spécimens de fusils se chargeant par la culasse, en vue de l'arme unique de ce système dont on va doter les troupes, à pied et à cheval. Il y a eu beaucoup d'échantillons; et ce sont un Remington et un Peabody, à vous déjà connus mais perfectionnés, qui ont eu la palme. À Washington toutesois on n'est pas encore pleinement satisfait, et l'on veut quelque chose de mieux qu'on est en train de trouver. On veut une arme à cartouche métallique, à simple charge, mais pouvant, à rigueur, être adapté en arme à magasin, comme le Spencer ou le Henry.

A propos de breechloadings il va vous arriver bon nombre de nos échantillons pour votre concours suisse; seulement vous n'aurez pas les meilleurs, vu le peu de temps que votre gouvernement a laissé aux fabricants, surtout en leur imposant la condition d'avoir un canon au modèle suisse quand personne en Amérique, pas même votre ambassade, ne possédait votre modèle. Sans être un grand prophète, je puis donc vous prédire que votre concours est manqué si l'on n'accorde pas à nos fabricants un délai jusqu'en janvier ou février.

Vaud. — Dans sa séance du 24 octobre, le Conseil d'Etat a nommé: lieutenant de la compagnie du centre n° 2 du 11° bataillon, R. C., M. Gallandat, Frédéric, à Yvonand; — lieutenant de la compagnie de chasseurs de gauche du 50° bataillon; — M. Constançon, Alfred, à Yvonand; — 1° sous-lieutenant de la compagnie de chasseurs de droite du 9° bataillon, R. C., M. Perusset, Charles, à Baulmes; — 1° sous-lieutenant de la batterie attelée n° 50, M. Fontannaz, Adalbert, à Cossonay; — 1° sous-lieutenant de la compagnie d'artillerie de parc n° 40, M. Rosset, Alexandre, à Villeneuve.

La Revue militaire suisse paraît le 1er et le 15 de chaque mois. Elle publie en supplément, le 15 de chaque mois, une Revue des Armes spéciales.

Conditions d'abonnement: Pour la Suisse, franc de port, 7 fr. 50 c. par an; 2 fr par trimestre. Pour l'Etranger, franc de port, 13 fr. par an; 4 fr. par trimestre. — Turquie et Valachie, franc de port, 20 fr. par an. — Numéros détachés: 40 centimes par numéro — Remise aux libraires.

Les demandes d'abonnement pour l'étranger peuvent être adressées à M. Tanera, libraire-éditeur, rue de Savoie, 6, à Paris. Celles pour l'Italie à MM. Bocca, frères, libraires de S. M., à Turin.

Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Rédaction de la Revue militaire suisse.